



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

entreprises

Question écrite n° 66972

Texte de la question

M. Sylvain Berrios attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur l'annonce de moduler la taxe de 20 % prélevée sur l'intéressement, la participation et l'épargne salariale. En 2012 plus de 55 % des salariés du privé ont eu accès à au moins un dispositif de participation, d'intéressement ou d'épargne salariale. Ces dispositifs sont surtout présents dans les entreprises de grande taille ou de taille moyenne et ils permettent une valorisation de la place du salarié qui participe ainsi au développement de son entreprise. Cependant une taxe de 20 % s'applique sur la quasi-totalité des sommes versées au titre de la participation, de l'intéressement et de l'épargne salariale. Il lui demande donc de bien vouloir préciser quelles seraient les modulations annoncées et leurs effets pour les salariés et pour les entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Berrios](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66972

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8727

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)